



Pacte en faveur de la haie

Tout savoir sur la mesure

«Structuration de filière de

valorisation durable de la haie»

Bienvenue ! La visioconférence va bientôt commencer.

Pour assurer son bon déroulement, merci de vous renommer (en haut à droite de votre image) de

la sorte : Initiale prénom + Nom + Structure

Ex : C. Picot - AFAC

The image shows a Zoom meeting window with a dark theme. In the center, a purple square contains the letter 'É'. Four red speech bubbles provide instructions: 1 - laisser vos micros et caméras coupés (pointing to the bottom toolbar), 2 - ouvrir les onglets « participants » et « converser » (pointing to the bottom toolbar), 3 - vous renommer en cliquant sur le bouton « plus » à côté de votre nom (pointing to the 'Plus' button in the participants list), and 4 - poser vos questions dans l'espace « Converser » (pointing to the chat area). The bottom toolbar includes buttons for Muet, Démarrer vidéo, Sécurité, Participants, Converser, Partager l'écran, Sondage, Enregistrer, Diviser en groupe, Réactions, and Fin. The right sidebar shows the 'Participants (1)' list with a dropdown menu open for the user 'Éq... (Animateur, moi)', showing options for Renommer and Modifier la photo de profil. The chat area is titled 'Converser' and has a text input field.

1 - laisser vos micros et caméras coupés

2 - ouvrir les onglets « participants » et « converser »

3 - vous renommer en cliquant sur le bouton « plus » à côté de votre nom

4 - poser vos questions dans l'espace « Converser »

Objectifs du webinar

→ Un **temps d'échange** dédié à la suite du webinar de présentation organisé par le MASA et l'ADEME le vendredi 5 avril 2024,

→ **Accompagner les acteurs** dans la réponse à l'AAP filière biomasse du Pacte :

- Vous partager notre décryptage du dispositif
- Vous partager les retours d'expérience de structures du réseau, pour s'inspirer des projets qui réussissent et qui ont fait leur preuve
- Vous faire gagner du temps et faciliter vos réponses

→ **Entendre vos besoins / questions** pour les faire remonter à l'ADEME et au MASA

Philippe HIROU

*Président de l'Afac-
Agroforesteries*

Programme du Webinaire

Durée : 1h30

1. Contexte : le Pacte en faveur des haies

Présentation 6 min

2. Cadre de l'Appel à projets filière de valorisation durable de la haie

Présentation 15 min

FAQ 15min

3. Construire une stratégie de déploiement de filière de valorisation des haies

- Une **filière émergente** : exemple de la Creuse
- Une **filière mature** en expansion: exemple de la Mayenne

Témoignage 15 min

Témoignage 15 min

FAQ 15 min

1. Contexte : Le Pacte en faveur des haies

Cadre du Pacte en faveur des haies

Rappel des objectifs du Pacte en faveur des haies :

- **Gain net de 50 000 km de haies à 2030** : arrêt des arrachages et plantation.

6 axes, 25 actions :

1. **Connaissance et planification des haies : Observatoire national des haies**
2. **Richesse écologique des haies** : Que la gestion durable des haies soit faite dans de bonnes conditions
3. **Valorisation économique des haies**
4. **Gestion des haies**
5. **Simplification normative** : La réglementation travaillée dans le cadre de la LOA
6. **Gouvernance**

3 blocs thématiques :

1. AAP DRAAF régionaux : avec deux dispositifs **accompagnement à la plantation et à la gestion durable** avec deux volets investissement à la plantation
2. AAP amont national : **production de graines et plants**. AAP conjoints entre la forêt et les pépinières haies avec une primauté pour le matériel MFR et le matériel Végétal local
3. AAP aval ADEME : **structuration de filière durable** avec deux volets investissement et animation



Rappel des objectifs fixés par la planification écologique en terme de biomasse



La planification écologique fixe les trajectoires cibles de décarbonation à horizon 2030 pour :

- le transport,
 - le bâtiment,
 - l'industrie,
 - l'énergie
 - **et l'agriculture**
- par l'approche globale.

Trajectoires à 2030 pour la haie :

Le 22 mai 2023, le Conseil national de la transition écologique a fixé pour la haie des objectifs clairs, réalistes, ambitieux, globaux pour couvrir l'ensemble des enjeux de la haie à horizon 2030, dont :

- **nouvelle biomasse** gérée durablement (~2,5MtMS),
- **plantation** (+50 000 km² de haies plantées + 50 000 ha d'agroforesteries),
- ambition de **stopper la dynamique d'arrachage** et de **mauvais entretien des haies existantes**,
- volonté de créer une **filière économique et de valorisation de la haie**.

Mettre la haie au cœur de la planification écologique

Une campagne **visant les décideurs publics**

Proposant un **grand plan national** pour les haies à 2030, avec **trois priorités** et ses **9 mesures** :



P1 : Valoriser

les haies pour les agriculteurs et les territoires

Mesure #1 :
Gestion certifiée

Mesure #2 :
Rémunération pour les agriculteurs

Mesure #3 :
Filières durables

P1 : Protéger

en visant le « Zéro disparition de haies »

Mesure #4 :
Réglementation respectée

Mesure #5 :
Technologie de suivi

Mesure #6 :
Transmission

P3 : Reconstituer

en doublant le linéaire de haies à l'horizon 2050

Mesure #7 :
Plantation

Mesure #8 :
Régénération naturelle

Mesure #9 :
Graines et plants locaux

La
campagne
de l'Appel de
la haie :
Valoriser, une
priorité

2. Cadre de l'Appel à projets filrière de valorisation durable de la haie

Modifications par rapport au webinaire du 5 avril du MASA et ADEME

Cadre de l'AAP filière

Les grands objectifs guidant l'AAP filière :

- Développer les **valorisations économiques de la biomasse des haies** (bois énergie, litière, paillage, bois d'œuvre)
- Aider à la constitution de filière durable et pérenne et **éviter** toute **surexploitation et décapitalisation**
- Assurer une adéquation entre la **ressource et les usages**
- Prendre en compte toutes les **disparités de maturité des projets** de filière
- Être en **complémentarité et en continuité avec l'AAP animation** gestion durable lancé par les DRAAF et les aides du **fonds chaleur**
- Porter un **dispositif innovant** : interface entre l'amont et l'aval

Points de vigilance :

- L'AAP n'est **pas encore lancé** car le cadre de l'AAP n'est **pas encore arbitré** (enjeux de régimes d'aide et de validation politique)
- Mais les **actions éligibles n'évolueront pas** (ou à la marge) + **en règle générale pour les slides suivantes**, il est donc possible de démarrer le montage des projets
- Ce webinaire est là pour **anticiper l'AAP** qui sera lancé très prochainement avec un délai de réponse qui risque d'être court

Cadre de l'AAP filière

Un dispositif incluant deux types de financements :

- Financement de **l'animation** pour la structuration de l'offre territoriale, la construction ou la consolidation de filière biomasse issue des haies basée sur une gestion durable
- Financement de **l'investissement** en matériel utile pour développer la filière

Complémentarité entre les dispositifs du Pacte :

**AAP animation
volet gestion durable**
DRAAF



**AAP filière de valorisation -
volet animation**
ADEME

Structurer l'amont :

- Construction d'un **projet de territoire**
- **Montée en compétence** des **techniciens** sur la gestion durable
- **Engagement des agriculteurs** dans la gestion durable des haies et le Label Haie
- **Accompagnement des agriculteurs** aux changements de pratiques
- **Sensibilisation** communication

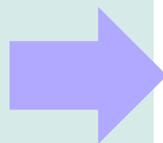
Structurer l'aval :

- Identification et **mobilisation des acteurs de la filière**
- **Etude de faisabilité** et d'opportunité
- Créer la **demande et mobiliser les acheteurs**
- Mise en place de la **filière**
- Développement de la **filière et augmentation du volume** de bois bocager

Répondre au volet « Animation-Gestion » de l'AAP

Recommandations de l'Afac-Agroforesteries

Actions à inscrire dans l'AAP filière



	AAP MASA	Niv 1	Niv 2	Niv 3	Niv 4
		Démarrage sur la thématique de la gestion durable	Lancement de la mise en œuvre d'engagement des agriculteurs sur la gestion durable des haies et le Label Haie	Déploiement du Label Haie	Accompagnement à la progression des pratiques dans le Label Haie
Projet de territoire	Volet 1	- Construire un état des lieux en commun	- Établissement d'une stratégie pluri-annuelle	- Point d'étape évaluation et partage du bilan	- Point d'étape évaluation et partage du bilan et réflexion sur le renouvellement de la stratégie
Partenariats et partage de compétences	Volet 1	- Première prise de contact avec des acteurs (concernés et intéressés)	- Contractualisation des partenariats (consortium élargi)	- Identification des instances territoriales où la gestion durable des haies peut être inscrite	- Siéger aux instances - Poursuivre et élargir les partenariats
Montée en compétence des techniciens sur la gestion durable	Volet 4	- Fondamentaux de la gestion durable - Relai Label Haie	- Auditeurs Label Haie - PGDH (agrément obtenu)	- Animateur d'OCG Label Haie	- Gestion sylvicole, marquage
Engagement des agriculteurs dans la gestion durable des haies et le Label Haie	Volet 3	- Mobilisation des agriculteurs - Premiers pré-audits Label Haie	- Pré-audit réalisé chez des agriculteurs - Constitution d'un 1 ^{er} noyau d'agriculteurs souhaitant s'engager dans le Label Haie	- Création de l'OCG ou coordination de la certification individuelle = labellisation effective	- Animation de l'OCG et augmentation du périmètre ou coordination de la certification individuelle
Accompagnement des agriculteurs aux changements de pratiques	Volet 3	- Pied de haie - Organisation de chantier test - Organisation de formation pour les agriculteurs	- Réunion de bilan des pré-audits Label Haie	- Formation spécifique sur les points de blocage / pratiques à faire évoluer (indicateurs Label Haie non atteint)	- Formation spécifique pour évoluer dans les niveaux du Label Haie
Mobilisation des acteurs – chantier	AAP filière	- Identifier les acteurs de la gestion type CUMA / ETA / élagueurs bûcherons (comprendre leur fonctionnement et pratiques)	- Les impliquer (réunion collectives, mise en place de partenariats, organisation des chantiers tests)	- Etablissement de modèles d'intervention des acteurs chez les agriculteurs (définition des coûts, organisation logistique, investissement à faire)	- Coordination des liens entre les acteurs / agriculteurs (chantiers clés en main ou mixte)
Valorisation filière biomasse	Volet 3 / AAP filière	- Réflexion sur les voies de valorisation économiques avec les agriculteurs	- AAP filière : étude de faisabilité et d'opportunité	- AAP filière : Mise en place	- AAP filière : développement
Sensibilisation communication	Volet 1	- Définition d'une stratégie de communication pour installer la gestion durable	- Participation à des stands / salons - Vidéos / flyer	- Organisation du CGA – pratique d'agroforesteries partie gestion durable	- Référentiels / guides adaptés au territoire

Répondre au volet « Animation- Gestion » de l'AAP DRAAF

Ressources

- **Trame guide d'appui à la rédaction** d'une réponse à l'AAP animation – gestion durable du Pacte en faveur des haies fournit par l'Afac
- **Fiche de poste type de technicien sur la gestion durable (Label Haie, PGDH...)**
- **Personnes ressources sur le Label Haie (Référénts régionaux Label Haie)** : <https://labelhaie.fr/personnes-ressources-qualifiees/>
- **Etapes de labellisation Label Haie** : <https://labelhaie.fr/etapes-de-labellisation-ocg/>
- **Vidéo présentation du PDGH** : <https://www.youtube.com/watch?v=eavy2m2gtVc>

Cadre de l'AAP filière

Actions d'animation éligibles :

Couvrant tant les filières constituées que les filières en cours de constitution :

1) **Étude de préfiguration** et de dimensionnement de filières

2) Etude de **gisement** et d'approvisionnement

3) Déploiement d'une **animation territoriale** :

- Identifier les acteurs
- Sensibiliser
- Mobiliser pour favoriser l'émergence de collectifs d'acteurs pour la constitution de la filière
- Coordonner le montage d'une filière et la création d'une structure

4) Développement de **solutions organisationnelles** pour regrouper les actions de la filière :

- Accompagnement la création de groupement
- Appui juridique
- Achat mutualisé...

5) **Acquisition de matériel**

6) **Transmission de connaissances** entre acteurs :

- Retour d'expérience entre territoires
- Montée en compétences (interne dans la structure)
- Former d'autres structures territoriales

7) Développement **expérimental d'équipement** + outils numériques

~~8) Référence de cubage~~

Cadre de l'AAP filière

Action d'investissement éligibles :

- **Matériel d'exploitation :**

- **Nacelle élévatrice**
- **Tête d'abattage** : grappin coupeur tronçonneuse, grappin coupeur à couteaux hydrauliques, grappin bois énergie sur tracteur agricole (*excepté le sécateur hydraulique et le felleur buncheur exclu à cause des risques que ça représente sur la forêt car machine trop lourde et impactante pour le sol*)
- Outils de gestion fine des haies : **tronçonneuses et fendeuses**
- **Déchiqueteuse** portée et tractée
- Equipement assurant le tri des bois :
 - Granulométrie : matériel de **broyage et criblage**
 - Humidité : matériels de **mesure d'humidité**
 - Poids : **matériel de pesée**
 - Manutention : **fourche, godet** pour télescopique et chargeur agricole

- **Plateforme de stockage du bois :**

- Plateforme non-couverte : dalle béton **non couvert : 1000 m2**
- Plateforme couverte : dalle béton couverte : **1 000 m2 avec 500 m2 couvert**

Construction d'un hangar + terrassement + bétonnage + adaptation de la plateforme pour augmenter la plateforme de stockage + équipement de sécurisation du site

(acquisition du foncier non pris en charge)

Cadre de l'AAP filière

L'investissement en matériel est conditionné à :

- Une **démonstration** qui prouve que l'investissement est nécessaire pour débloquer et augmenter la filière territoriale durable (besoin accru)
- Une **intégration** dans le projet **animation territoriale**
- Un diagnostic initial sur le territoire avec un **recensement des machines existante**, taux de charge et de vétusté OU **recensement de la surface de plateformes existantes** et une estimation du volume de biomasse y transitant
- Conditionner les aides à l'effort de **mutualisation des investissements** et viser les **zones déjà artificialisée** (zone de déchèterie).

Cadre de l'AAP filière

Bénéficiaires éligibles :

- PME transformation et commercialisation de produits agricoles (comprenant **coopératives agricole et les CUMA**) (type SCIC)

PME de production agricole ne sont pas éligibles (agriculteur seul pas éligible)

- PME ayant une activité :
 - De production d'électricité (ex : **SCIC** qui vendent de la chaleur ont un code NAF électricité)
 - **Commerce de gros** de combustibles
 - **Commerces de détails** de combustibles
 - **ETA**
 - **ETF** (il faudra que le lien à la haie soit prouvé)
 - **Collectivités territoriales** et leur groupement
 - Les **structures d'ingénierie territoriale** ayant la compétence d'animation technique (PNR, CPIE, Syndicats de bassin versant, association...).
- >> **Démarche de consortium / collective** exigée (construire en tant qu'acteurs du territoire – pas de projet hors-sol)

Cadre de l'AAP filière

Critères d'éligibilité :

Une **grille d'évaluation** nationale sera mise en place pour évaluer les projets au regard des critères suivants :

- **Caractère collaboratif** (logique de consortium et de partenariat)
- Dimensionnement du projet (**ancrage territorial**)
- **Complémentarité avec les autres AAP du Pacte en faveur des haies** (articulation avec le volet gestion durable de l'AAP animation lancé par les DRAAF)
- **Montage et maturité du projet** (gouvernance prévue, études et diagnostic déjà réalisés...)
- **Caractère structurant** (connaissance de la ressource, réseau d'acteurs, structure constituée...)
- **Caractère innovant**
- **Gestion durable** : Label Haie ou équivalent / bonnes pratiques compatibles avec la gestion durable / matériel peu impactant pour le sol / performance environnementale et projet ayant un haut niveau d'ambition écologique
- Mise en exergue qu'il y a un **bénéfice pour les agriculteurs** (démontrer l'intérêt pour le secteur agricole (juste rémunération pour l'agriculteur, services écosystémiques pour l'exploitation agricole))
- Il est envisagé que soit ajouté un critère d'éligibilité supplémentaire : Le projet doit s'inscrire dans une **trajectoire d'approvisionnement croissante en bois labellisé*** pour garantir un haut niveau d'ambition écologique

**Label Haie ou équivalent*

Les dossiers seront étudiés à partir de ces critères et si ils sont retenus auront l'attribution d'une enveloppe financière associée.

Cadre de l'AAP filière

Enveloppe budgétaire :

- Budget total disponible : **10 M€** pour l'année 2024 (dans une logique pluri-annuelle mais sans visibilité à date)
- Les **dépenses éligibles** (animation et investissement cumulé) doivent être comprises entre **30 000 et 300 000 euros (réhausse à 400 000 euros envisagée)**
- **Durée** du projet maximum **3 ans**
- **Assiette éligible large** comprenant les dépenses :
 - de frais de personnels,
 - de fonctionnement,
 - de charges connexes (frais de fonctionnement de la structure, **frais de mission ...**),
 - De frais d'étude et analyse de prestation de services.
- **Taux** de financement **80%** (et 100% pour l'outre-mer) pour **l'animation**
- **Taux** de financement de **50%** pour **l'investissement**

NB :

- Les dépenses éligibles **couvrent l'animation et l'investissement** pour l'ensemble du consortium
- Possibilité de **greffer une deuxième demande** si jamais cela dépasse au bout de 2 ans mais cela dépendra de l'enveloppe disponible
- Possibilité d'aller chercher du **co-financement public**
- Incompatible avec d'autres AAP ADEME comme l'AAP Graine car avec l'AAP filière on est sur un projet opérationnel de mise en œuvre

Cadre de l'AAP filière

Modalités d'instruction :

- Le dossier de candidature sera à télécharger sur la **plateforme *AGIR pour la transition écologique*** de l'ADEME
- **L'instruction** des dossiers sera réalisée par les **ADEME régionales** (Ne pas hésiter à se rapprocher d'elles pour être accompagné dans le montage du dossier)
- Les **DRAAF seront consultées** par les ADEME régionales pour un **avis d'opportunité** (les DRAAF sont informées des projets filière déposés et peuvent si elles le veulent donner leur avis en lien avec l'AAP « animation gestion durable des haies »)
- Le dossier sera étudié par un **comité de pilotage national** composé de l'**ADEME nationale** et du **MASA** qui retiendront les dossiers et attribueront les enveloppes financières
- Pour toute question concernant l'AAP contacter : haie@ademe.fr

Durée de l'AAP filière :

Ouverture de l'AAP : **courant mai (date à définir)**

Clôture de l'AAP : 30 juin 2024 (enjeu d'engagement des crédits pour 2024 et être en capacité de demander une nouvelle enveloppe l'année prochaine)

Une **deuxième relève** est envisagée en fonction de l'**enveloppe budgétaire consommée**

Temps d'échange

- Vous pouvez **poser vos questions**

3. Exemples de montage de projets de filière

> Construire une stratégie de déploiement de filière de valorisation des haies selon la maturité de votre territoire

Témoignages de deux territoires en projet

**Faire émerger une filière à
partir d'un diagnostic partagé**



Stéphane Vassel

Comment construire une filière
de valorisation de la haie ?

**Conforter une filière en
pleine extension**



Emmanuel Lelièvre,

Comment poursuivre le
développement de la filière de
valorisation déjà mise en place ?

Caractère collaboratif



Stéphane Vassel
CPIE des Pays Creusois

Comment construire
une filière de
valorisation de la haie ?



- **Montage de 2 consortiums** à une échelle de territoire cohérente comme réponses à l'AAP : **Creuse (1) et Limoges (2)**
- Prise en compte de la **filière de l'amont à l'aval** pour une cohérence de mobiliser les acteurs de A à Z grâce à une **complémentarité des deux AAP DRAAF et ADEME**
- Il s'agit donc de **consortiums enrichis** de l'AAP DRAAF pour l'AAP ADEME
- **Partenaires mobilisés et répartition des rôles :**
 - **Creuse (1) :** *Chambre du commerce et de l'industrie (coordinatrice de la démarche), CPIE des Pays Creusois (expert de la gestion durable de haie et de l'intégration du Label Haie) + Syndicat des énergies de la Creuse + Chambre consulaire, chambre des métiers, FDCUMA (implication renforcée), SCIC du Berry, contrat ENR de l'ADEME (finance l'installation d'infrastructure d'énergie renouvelable – chaudière bois plaquette) – département et un syndicat*
 - **Limoges (2) :** *Métropole de Limoges (porteuse de la démarche) + CPIE de la Creuse + Prom'Haies en NA + autres acteurs de la Haute-Vienne + lien avec l'énergéticien (Engie) et Beauvallet (entreprise abattage de viande limousine)*
- Phase **d'inter-connaissance** et de **mobilisation des acteurs** à **partir de l'étude réalisé sur le département de la Creuse** sur l'état écologique des haies et les pratiques de gestion des haies sur le territoire et les pratiques et des visions des acteurs du territoire sur la gestion des haies
- **L'Ademe régionale** est d'ores et déjà **associée** à la dynamique (association de l'Ademe dès l'amont)
- Obtention de **lettres de soutien d'acteurs** qui comptent du département

Montage de projets dans la Creuse et en Haute-Vienne

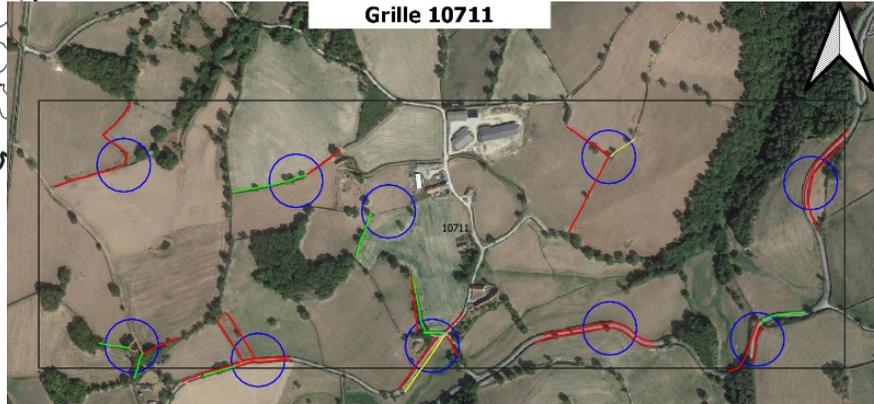
Dimensionnement du projet (ancrage local)

- L'ancrage sera donné par une **mobilisation pluri-acteurs**, qui soient bien représentatifs des différents points de la filière, qui en soient les référents techniques pour en limiter les erreurs
- **Co-construction** d'un projet adapté au territoire
- **S'appuyer sur le diagnostic territorial initial** réalisé en amont à l'échelle du département (même si nous sommes conscients que ce n'est pas une évaluation de la ressource)

Montage et maturité du projet (gouvernance)

- Nous allons **co-construire la gouvernance**. Elle sera un axe à part entière du projet et construit au fil du projet. On ne présume pas à l'avance de la gouvernance.
- Il est envisagé d'avoir un **expert en prestation** pour construire cette gouvernance.

Le diagnostic qualitatif (2021-2022)



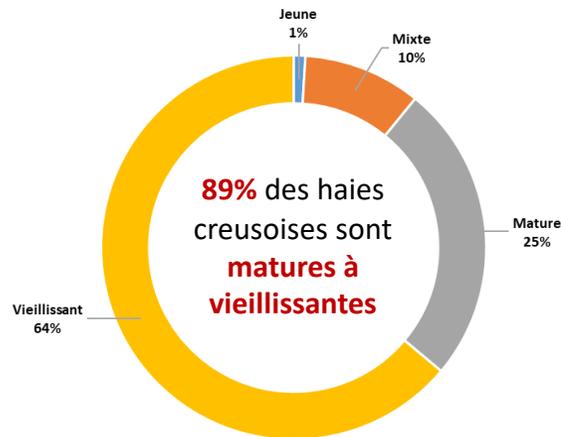
Conception d'une méthode reproductible

Utilisation des critères PGDH

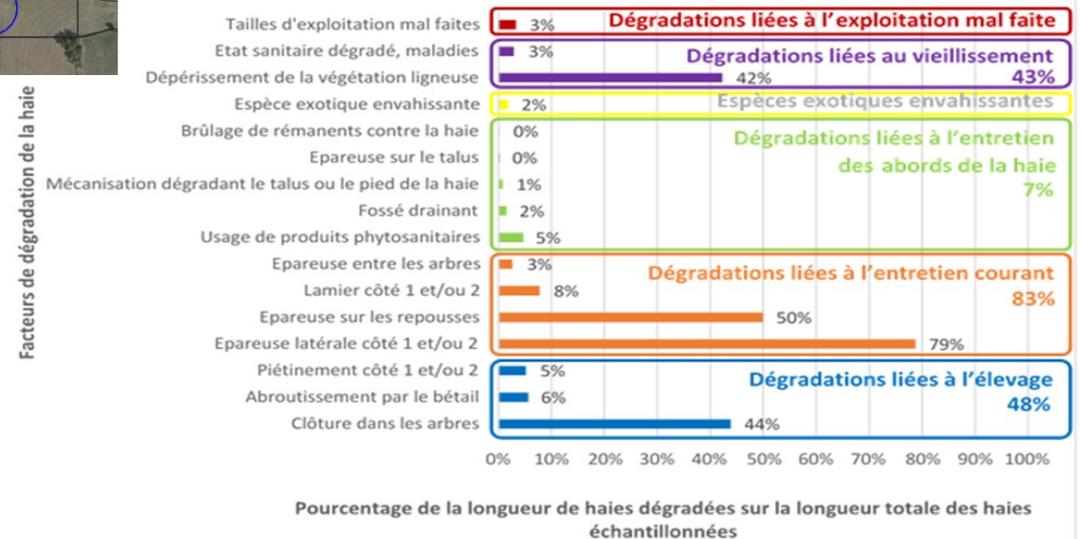
195 mailles

1950 points

41 km de haies diagnostiquées



Proportion des facteurs de dégradation des haies creusoises échantillonnées



Montage de projets dans la Creuse et en Haute-Vienne

Complémentarité avec AAP Pacte DRAAF animation gestion :

- Dans **l'AAP DRAAF**, nous avons ciblé **trois territoires pilotes** qui pourraient approvisionner des chaudières à partir d'une biomasse issue des haies gérées durablement en conduisant les actions suivantes :
 - Réalisation des **PGDH** et des **pré-audits Label Haie**
 - **Mobilisation des agriculteurs** qui seraient pilotes en matière de gestion durable et d'engagement dans le Label Haie
- Notre réponse à **l'AAP filière** permettra de nous appuyer sur ces trois territoires pilotes où nous avons préparé l'amont, pour développer l'aval avec :
 - La réalisation d'une **étude de marché** pour s'assurer d'une viabilité sur le long terme avant de lancer une logique d'investissement
 - La **mobilisation de collectivités** motrices qui s'approvisionneraient en bois Label Haie

Montage de projets dans la Creuse et en Haute-Vienne

Gestion durable : Label Haie ou équivalent

- Le CPIE sera le garant de **l'intégration et du déploiement du Label Haie** en lien avec l'AAP DRAAF car cela y est déjà intégré (avec PGDH, pré-audit)
- S'assurer qu'une **part de bois Label Haie** soit intégrée dans l'approvisionnement des chaudières des collectivités avec la **définition d'une trajectoire d'approvisionnement de bois Label Haie** (car on part de 0)

Bénéfice pour les agriculteurs

- Assurer une **juste rémunération à l'agriculteur** grâce au Label Haie (cahier des charges Distribution oblige à une juste rémunération) et calcul du coût
- Assurer une animation auprès des collectivités pour faire **accepter une juste rémunération à l'agriculteur** et une **hausse du prix d'achat** du bois labellisé
- Assurer une complémentarité des rémunérations : avec une partie **rémunération des services environnementaux rendus** (réelle pour que l'agriculteur s'y retrouve et ait envie d'y aller) et pour que la collectivité et les usagers n'aient pas à tout payer

Montage de projets dans la Creuse et en Haute-Vienne

Durée du projet : Pas encore arrêté. Dimensionner un projet avec un budget 100% animation sur 2 à 3 an sans investissement et l'année n+2 projeter un budget investissement.

Budget estimé : 200 000€/an pour l'animation sur 2 ans +/- consortium

Recherche de co-financement :

- Avec un projet à 400 000€, il faut aller chercher un co-financement important 100 000€ sur 2 ans (soit 50 k€/an)
- Nous allons nous rapprocher de la **Région** pour apporter le co-financement nécessaire par consortium malgré un **contexte de réduction des enveloppes budgétaires** des **collectivités** et de difficulté d'engagement pluri-annuel
- **L'appui de l'Ademe** sera crucial pour cette recherche de co-financement
- Les **lettres de soutien** des institutionnels seront importantes (Préfecture, DDT, inter-collectivités, Département, syndicat intercommunal, Région...)



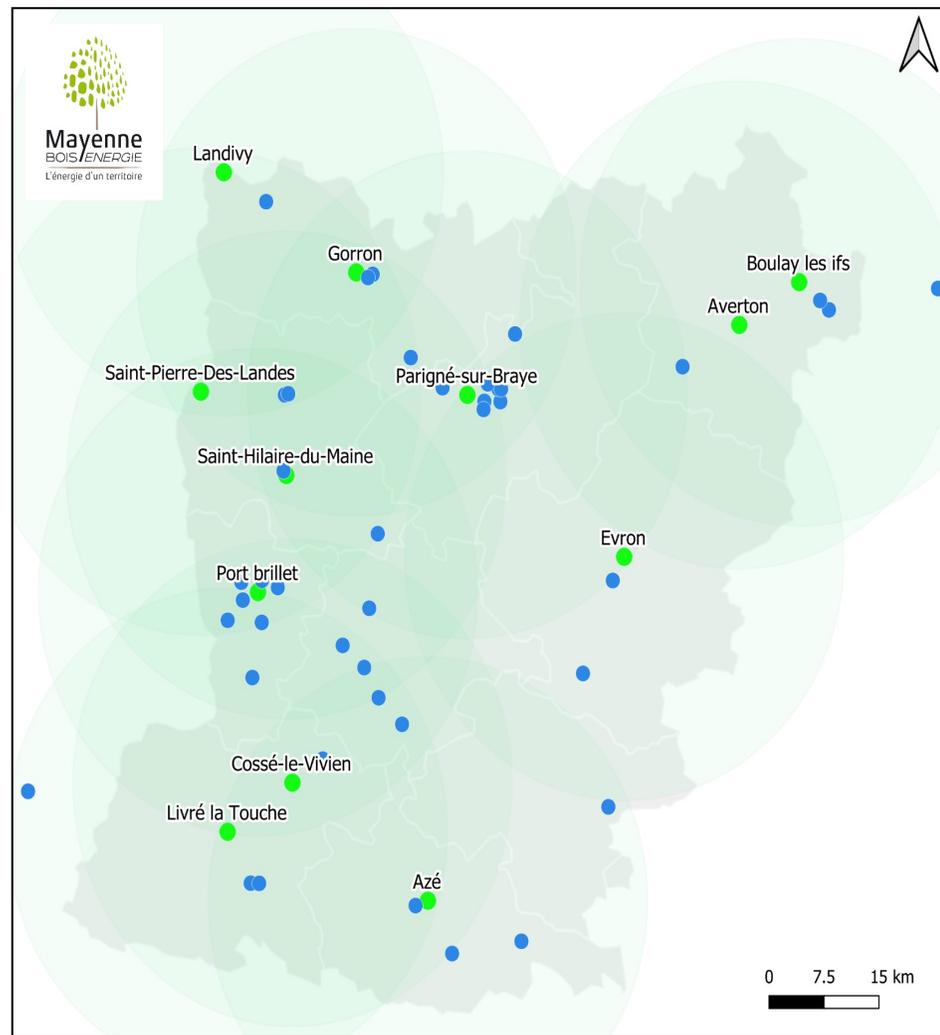
Emmanuel Lelièvre SCIC Mayenne Bois Energie

Comment poursuivre le développement de la filière de valorisation déjà mise en place ?



La SCIC Mayenne Bois Energie

Carte du maillage fin de plateforme de stockage du bois et des chaufferies



- Création en 2008
- **43 chaufferies** approvisionnées et **15 projets à l'étude**
- **5 000 tonnes de bois vendu / an** dont **60% en Label Haie**
- **140 agriculteur.trice.s sociétaires** dont **50% Label Haie**
- Plus de **2 millions d'euros** de bois acheté aux agriculteur.trice.s
- 5 ETP dont **50% pour le Label Haie**
- Volume moyen par agriculteur.trice : 40-50 tonnes ~ 2500 euros

Montage de projets en Mayenne

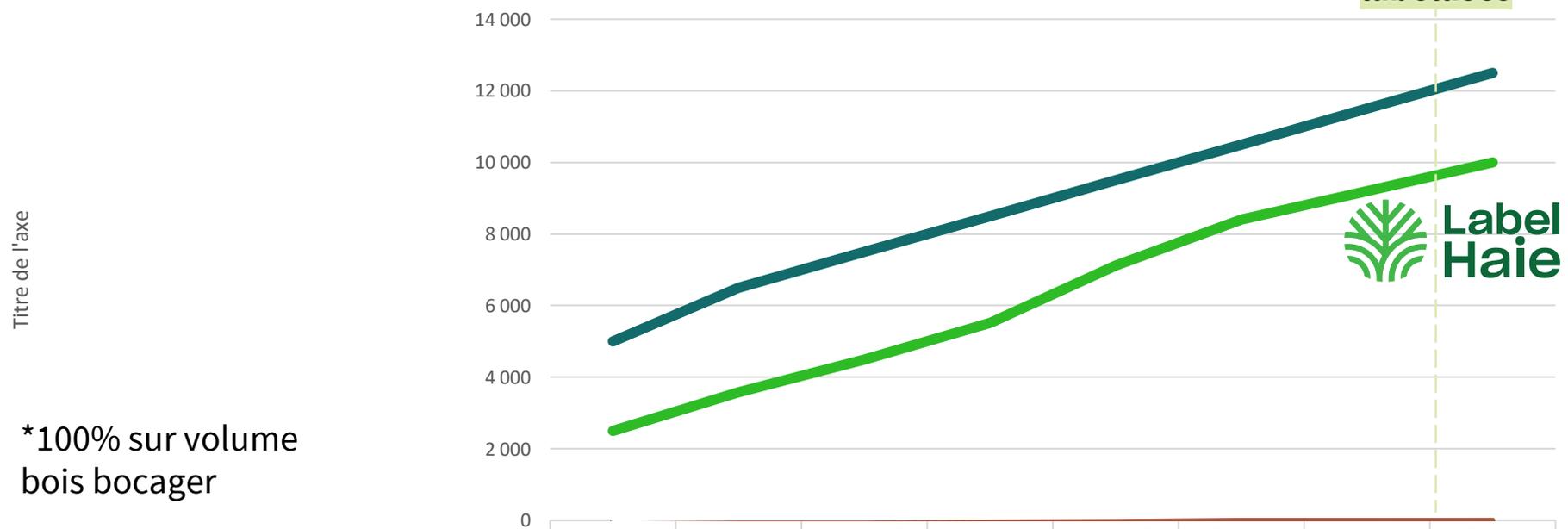
Trajectoire d'intégration de bois labellisé Label Haie croissante

- Au sein de la SCIC nous avons **défini une trajectoire à horizon 2030** (projection) : Avec l'ambition d'arriver en 4 ans à 10 000 t (soit le double du volume actuel) avec un taux de bois Label Haie de 80% et de 100% sur le volume de bois bocager. C'est passer de 40 agriculteurs labellisés à 160 agriculteurs labellisés à 2030.
- **Inscription du Label Haie dans notre politique de sociétaire** : Tous les agriculteurs qui rentrent dans l'OCG doivent être Label Haie. Tout nouveau sociétaire de la SCIC doit s'engager dans la démarche de gestion pérenne et être certifié Label Haie. Cela permet d'augmenter significativement le volume de bois Label Haie.
- **Un processus de conversion interne** : La conversion des agriculteurs de la SCIC en gestion durable certifiée Label Haie va se faire par l'entrée de nouveaux agriculteurs car les anciens qui partent à la retraite ne veulent pas entrer dans le label.

Montage de projets en Mayenne

Trajectoire d'intégration de bois labellisé croissante

Trajectoire d'augmentation du volume de bois Label Haie



	n0 - 2023	n1 - 2024	n2 - 2025	n3 - 2026	n4 - 2027	n5 - 2028	n6 - 2029	n7 - 2030
— Tonne de bois sec produite par les filières de valorisation (existantes et créées)	5 000	6 500	7 500	8 500	9 500	10 500	11 500	12 500
— Tonne de bois sec certifiée Label Haie	2 500	3 575	4 500	5 525	7 125	8 400	9 200	10 000
— Taux de bois Label Haie	50%	55%	60%	65%	75%	80%	80%	80%
— Nombre d'agriculteurs certifiés Label Haie	40	57	72	88	114	134	147	160

Montage de projets en Mayenne



Préparer l'amont (l'augmentation de la ressource mobilisée gérée durablement et certifiée Label Haie) :

- **Enjeu de renouvellement des agriculteurs – producteurs de la filière** : Pour une filière assez mûre, la moitié des agriculteurs de notre filière vont partir à la retraite. On a un enjeu à trouver 50 nouveaux agriculteurs dans les 10 prochaines années.
- **Augmentation du nombre d'agriculteurs pour répondre à l'augmentation de la demande** : nous devons trouver 15 à 20 nouveaux agriculteurs supplémentaires pour répondre à l'augmentation de la demande de volume de bois Label Haie des collectivités de la Mayenne
- Permettre **d'augmenter mon potentiel de volume de bois labellisé** pour alimenter les chaufferies des collectivités
- Développer des **chantiers clés en main** avec la Cuma de CEPVIL :
 - Fiche technique à destination des agriculteurs pour qu'ils puissent la donner au prestataire qui vient réaliser le chantier de coupe pour être conforme aux exigences du cahier des charges gestion du Label Haie
 - Idem pour les collectivités

Montage de projets en Mayenne

Complémentarité avec AAP Pacte DRAAF animation gestion :

Actions prises en charges par l'AAP DRAAF :

- Au lieu de prendre notre « bâton de pèlerin » pour **recruter de nouveaux agriculteurs** à engager dans le Label Haie, **on s'appuie sur les territoires** qui eux mobilisent et accompagnent les agriculteurs dans l'obtention du Label Haie.
- Toutes les communautés de communes de Mayenne vont recruter des techniciens bocage (4-5 techniciens supp) pour accompagner les agriculteurs dans la gestion durable et l'obtention du Label Haie. **Notre rôle**, en tant que référent régional Label Haie est de les **former et de les accompagner sur 2-3 dans ce travail de mobilisation des agriculteurs** (ex : le territoire du Senom). L'objectif c'est que chaque com porte une OCG propre (Oudon / Senom / Evron...)
- Dans ces territoires cela permet de **créer un vivier d'agriculteurs labellisés** que la SCIC peut contacter en fonction de leur localisation. Ils deviendront ainsi producteurs de bois pour la SCIC tout en restant dans l'OCG de la com com qui assurera son management.

Montage de projets en Mayenne

Préparer l'aval (inscrire la demande de ressource gérée durablement certifiée Label Haie pour l'approvisionnement des chaufferies) :

- Être présent dans les **comités et instances territoriales**
- **Participer à la politique au développement du fond chaleur** : y sont présents les **CEP** (conseillers en énergie partagée) + et les chargés de mission pour le **PCAET**
- **Être agile, réactif et assurer une complémentarité des actions de chaque structure** :
 - la SCIC MBE fait remonter le souhait de communes rencontrées qui veulent développer un projet de chaufferie (dépôt d'une note d'opportunité).
 - La FDCUMA organise une visite pour rencontrer le porteur de projet.
 - La FDCUMA fait une note sur l'intérêt ou non de créer une chaudière avec 1^{er} petite étude chiffrée (gratuit pour la collectivité)
 - Si plus compliqué, une étude de faisabilité plus complète financée par l'ADEME.
 - Puis le projet se monte pour un réseau de chaleur
 - La SCIC MBE approvisionne la collectivité
- **Présenter dès le début le Label Haie et ses intérêts pour la collectivité** : assurer une préservation de la ressource bocagère de la commune, assurer une juste rémunération à l'agriculteurs, faire des économies sur toutes les politiques, maintenir des paysages de qualité, ... En tant que SCIC : notre mission sauver les haies et nombre d'agri engagés, km de haies gérées durablement. Je commence par ça.
- **Alléger sur le surcoût du bois certifié pour les collectivités** : le bois Label Haie est vendu + 20-25% pour garantir une juste rémunération à l'agriculteur et intégrer l'animation technique pour assurer une gestion durable. L'effort financier devrait être mieux réparti grâce à la rémunération des services écosystémiques pris en charges par d'autres dispositif (le Bonus Haies est une voie et le PSE une deuxième voie).

Montage de projets en Mayenne

Montage et maturité du projet - Gouvernance

- **Démarrer petit, c'est normal !** : Nous avons démarré en 2005 avec 6 à 8 agriculteurs grand maximum. Cela fait juste 20 ans, et aujourd'hui nous sommes 140 sociétaires.
- **Inscrire la gestion durable dans la raison d'être de la structure dès le début** : Nous sommes là pour engager des agriculteurs dans la gestion durable des haies. Il faut acter cette ambition, cette raison d'être dans l'embryon de la structure. C'est un enjeu prioritaire. C'est ce qui m'aide dans les partenariats que je noue au quotidien. On n'est pas là pour capter des marchés mais pour sauver les haies. Et il faut qu'on soit plus nombreux pour faire cela.
- **Plus qu'un projet de filière, un projet de territoire avec une complémentarité des acteurs.**

Montage de projets en Mayenne



Caractère collaboratif

1. Répondre en consortium sur mon territoire :

- **Partenaires envisagés avec une répartition des rôles :**
 - SCIC MBE : **distribution de la ressource** du producteur à la chaufferie
 - Département de la Mayenne : inscription dans les **politiques publiques** territoriales et soutien
 - FDCUMA de la Mayenne : lien avec le **Fonds chaleur**
 - Cuma de Cepvil : pour l'offre de service en **mécanisation de gestion** de la haie
 - Civam AD 53 : pour la **mobilisation des agriculteurs** et l'accompagnement à la gestion durable
 - Synergies + Fibois : développement de la filière et de **nouveaux débouchés**

>> Encore en état de réflexion sur le portage et les actions

2. Intervention pour accompagner des territoires à construire des filières

- Nantes Métropole (Loire-Atlantique – 44)
- Terre Montégu (Vendée - 85)
- **Recevoir des voyages d'étude** de territoires hors région : Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (Thiérache – Hauts-de-France), la Creuse...

Temps d'échange

- Vous pouvez **poser vos questions**
- Vous pouvez **témoigner sur les projets** que vous envisager de construire pour cet AAP filière

Fin

Merci pour votre participation

Bon courage pour la réponse à
l'appel à projet